



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

Référence
07_2026

Objet de la délibération
Vote des taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2027

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Date de la convocation
06/02/2026

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 04/03/2026

Et

Publication ou notification du :
04/03/2026

L'an 2026 et le 3 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Stève, RABIN Patrice

Excuses séance ayant donné procuration : MM : GAVAZZI Romain à M. RABIN Patrice, VANZELLA Yoann à Mme DONGE Christine

Absents séance : MM : LEBLANC Éric, SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. LEHEUTRE Bruno

Objet de la délibération : **Vote des taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2027**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de la taxe d'aménagement communale pour 2026 selon les secteurs suivants :

Secteur 1 : Taux à 5% pour les parcelles ci-dessous :

- > Chemin de Taillefer : N° 537 - 600 - 604 - 601 - 605 - 602 - 606 - 597 - 595 - 596 - 598 - 599
- > Chemin du Fond du Ruisseau : N° 589 et 590 - 480 - 571 - 572 - 579 - 581
- > Chemin d'Harcy : N° 145 - 146 - 147 - 151 - 552
- > Chemin du Pré Clet : N° 540 - 561 - 562
- > Chemin de Vauchipré : N° 1 - 2 - 541
- > Route de Ham-Les-Moines : 531 - 532

Secteur 2 : Taux à 1% pour le reste de la carte communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces taux.

La présente délibération est valable pour une durée de 1 an reconductible.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/03/2026
Le Maire
François DENEUX

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 008-210803904-20260303-07_2026-DE